Conseil Communal de Crans
Commission des finances

Rapport de la commission des finances sur le

Préavis No. 02/26
Arrêté d'imposition 2027

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Une délégation de la Cofin a eu une présentation par Mme Johanna Pini et Mr M. Dylan Amorim du budget 2027 et du rationnel de la municipalité la conduisant à proposer de :

- Maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 59,0 %.
- Maintenir l'impôt foncier et les autres taxes à leurs taux actuels, mentionnés dans l'arrêté d'imposition 2027.

Sur la base des explications reçues et en s'appuyant sur les conclusions du budget 2026 et de l'arrêté d'imposition N° 02/26, la commission constate que :

- Les bases du budget 2027 sont vraisemblables et sont construites sur des hypothèses conservatrices.
- Le montant du déficit prévisionnel est contenu et reste dans la marge d'erreur d'un tel exercice quand on le compare aux années antérieures.
- La situation financière de la commune reste saine et le niveau d'endettement faible.
- La NPIV semble amener davantage de prévisibilité dans les charges péréquatives et permet à la commune de pouvoir augmenter ses revenus de façon conséquente en cas de besoin.
- Le budget d'investissement de 8.34 millions est ambitieux mais devrait pouvoir être financé par l'emprunt. Il conviendra à la Municipalité de refaire un point sur l'évolution probable du point d'impôt en fonction du plan d'investissement de cette nouvelle législature.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis No 02/26 et de :

a) Maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 59,0 %.
b) Maintenir l'impôt foncier et les autres taxes à leurs taux actuels, mentionnés dans l'arrêté d'imposition 2027

Crans, le 5 Octobre 2026

Pour la commission des finances :

Thomas Dislich	Olivier de Marignac
Marc-Henri Barrail (rapporteur)	Laurent Duhoux
Hélène Thouraud	Ludovic Girard
Rim Jeïte	